

Groupe National « Forêts tropicales humides »

Sous-groupe « aménagements »

Promouvoir l'aménagement forestier

- **Suivi des plans d'aménagement :**
 - contrôle de leur mise en œuvre
 - capitalisation et retour d'expérience (y compris information sur les essences)
- **Volet environnemental des plans d'aménagement,** notamment prise en compte de la biodiversité

Participants

Marc VEDEL

Sylvain ANGERAN

Bernard MALLET

Emmanuelle NEROUMANDE

Jean-Louis DUCLUSAUD

Nicole JENSEN

Stéphane GUENEAU

Jean-jacques LANDROT

Robert BLOCH

Jacques PLAN

Jean ESTÈVE

Alain BILLAND

Francis ROUGIER

Franck JACOBEE

MEDD International

Amis de la TERRE

CIRAD

WWF

Comité 21

MAAPAR

IDDR

ATIBT

Leroy Gabon

ONFI

Silva

CIRAD

Rougier SA

MEDD DNP

Étapes

1. Documentation préalable et transmission aux sous-groupes
2. **Première réunion de tour de table** et d'éclaircissements sur les enjeux
3. Production d'une première liste de thèmes
4. **Deuxième réunion d'identification des thèmes** prioritaires et de **formulation de recommandations** auprès des pouvoirs publics français
5. Ouverture des débats avec le séminaire Cirad
6. Réunion des « pilotes » de sous-groupe
7. Synthèse générale et Livre Blanc

Suivi de l'aménagement

Ce sujet est décomposé en trois niveaux.

- 1 Niveau de suivi relatif au rythme et à l'avancement de la réalisation des plans d'aménagement.
- 2 Niveau de suivi de la bonne application des mesures techniques instaurées par le plan d'aménagement (via les cahiers des charges), une fois ce dernier rédigé approuvé.
- 3 Niveau de suivi et de contrôle des effets produits par l'application des aménagements.

En matière de suivi du rythme de réalisation des aménagements

Un appui à la démarche, sorte de procédure qualité, est nécessaire pour la mise en place des plans d'aménagement.

Il ne s'agit pas de normaliser, mais d'encadrer et d'accompagner sous une forme mieux formalisée (Guides, guides d'inventaires, définition à minima de contenu par thème, formations, réseaux de références...). Il s'agit d'une norme de **process** à mettre en place.

La France pourrait avoir un rôle moteur dans les différentes initiatives prises en ce sens, en appui à la normalisation des procédures, et à la mise en place de protocoles de suivi-évaluation de la qualité des travaux. (Global Forest Watch).

Ce rôle passe par une mobilisation du personnel AT en poste, en particulier auprès des ministères de tutelle et des projets d'appui (FSP et AFD notamment).

Une contribution de la France porterait sur des médiations, au niveau de l'interface entre public et privé pour assurer une certaine efficacité du système d'appui

Appui de la France sur les principaux facteurs influençant la gestion forestière

1. La législation
2. L'état des infrastructures
3. L'évolution technique
4. La demande internationale

3 Le cas des petites concessions (qui représentent par exemple 50% de la surface forestière au Gabon),

la France pourrait aider à la réalisation d'aménagements en proposant d'une part des solutions techniques adaptées (i) aux forêts de petites dimensions (J Estève); (ii) aux petites concessions forestières (iii) aux exploitants/artisans/communautés à faibles capacités techniques, financières et industrielles, et d'autre part en appuyant l'animation de ces filières.

Elle pourrait développer l'idée (JJ Landrot) du regroupement des petits concessionnaires autour d'une structure de gestion

Facteurs de transparence par rapport à ce type de concessions (publication de listes de concessionnaires) qui facilitent les évolutions vertueuses .

Enfin, pour les forêts communautaires :

La France, dans une politique de développement durable et de lutte contre la pauvreté, pourra avoir un rôle d'analyse des mécanismes institutionnels mis en jeu, de vérification de leur durabilité et de mesure des impacts sur l'environnement socio-économique et biologique dans les forêts concernées, afin d'appuyer à la dissémination possible de ce type d'approche dans les autres pays de la sous-région. Une attention particulière a été exprimée par le groupe sur le statut foncier de ces forêts.

4. Le groupe a souligné l'importance des prélèvements en bois pour des usages domestiques, sous la forme de bois de service ou bois d'énergie, qui représenteraient 30 à 50% des volumes abattus annuellement dans le bassin du Congo.

Une initiative régionale, appuyée par la France permettrait de cibler les objectifs suivants :

- *améliorer les connaissances sur les prélèvements de bois d'usage domestique : acteurs impliqués, description des filières, enjeux économiques et sociaux, impacts environnementaux*
- *appuyer à la définition, puis à la mise en place de méthodologies de gestion durable de cette ressource ligneuse.*

5. Le métier d'aménagiste a beaucoup évolué. Il est devenu nécessaire de **renforcer les cellules qui traitent de l'aménagement au niveau des pouvoirs publics** pour que la compétence expert soit aussi au sein des administrations qui ont à traiter des aménagements.

La France pourrait apporter son aide pour que cette compétence soit équitablement diffusée. L'ATIBT a déjà entrepris ce type de formations, conduisant à un gain dans les délais d'approbation des plans d'aménagement.

6. Le constat est fait unanimement du **faible niveau de connaissance** par rapport à la complexité des systèmes autant écologiques que sociaux.

Sur ce point, les recherches en cours permettant de préciser la dynamique de ces systèmes, qui servent de socle pour la mise au point des outils techniques d'aménagement durable sont bien souvent tributaires de financements précaires. Plusieurs dispositifs permanents comme celui de Mbaiki en RCA, qui fournit les données de référence pour l'aménagement en Afrique centrale, reçoivent des appuis ponctuels de la France depuis leur création. En Guyane, berceau de la recherche forestière française en matière de foresterie tropicale, l'accès aux financements des opérations de recherche est actuellement précarisé.

La France pourrait garantir les financements dans le temps de ces dispositifs dont la valeur et le retour d'expérience sont croissants avec l'ancienneté.

Protection dans les concessions

Ouverture au monde Anglo-Saxon : autres approches, autres expériences (cf. concessions de conservation)

Mesures conservatoires dans les concessions de production

- Le zonage de secteurs dédiés à la conservation dans les concessions : il peut s'agir de séries de protection où l'exploitation est exclue;
- La mise en place de secteurs d'exploitation qui portent avec des méthodes spécifiques conçues en fonction de la fragilité reconnue du milieu, ou selon la présence d'une aire protégée riveraine;
- Les mesures globales, par exemple en appui au contrôle de la chasse illégale dans les concessions

1 Une amélioration des connaissances et un renforcement de l'expertise en matière de protection des espèces et des habitats en forêt tropicale humide, avec une meilleure organisation de la collecte et de l'archivage des informations.

2 Une mise en œuvre plus sélective du principe de précaution dans les secteurs de conservation.

La plupart des secteurs de conservation dans les concessions sont définies selon la plus ou moins grande facilité d'accès à la ressource (fortes pentes, marécages). Au vu de la faiblesse des connaissances disponibles, la détermination de zones de protection sur des critères écologiques repose en grande partie sur le principe de précaution plus que sur l'analyse de données fiables. Des appuis méthodologiques sont donc indispensables pour affiner l'application de ce principe de précaution, en équilibrant les enjeux écologiques et les conséquences économiques pour l'entreprise et pour les revenus de l'Etat des mises en conservation.

3 Le principe de l'attribution d'une concession avant d'en avoir réalisé l'inventaire complet et d'avoir ensuite défini les périmètres à conserver, génère un risque pour le concessionnaire s'il effectue une mauvaise estimation de la valeur de la concession.

Des inventaires exhaustifs sur la ressource ligneuse existent depuis les années 70-80 et permettent d'estimer les volumes sur pied en première approximation. Mais il n'existe aucune donnée extensive sur la biodiversité permettant d'anticiper l'ampleur des secteurs à mettre en conservation.

Une alternative idéale serait la mise en place de cellules nationales capables de réaliser des inventaires et de localiser les habitats privilégiés, préalablement à l'attribution de la concession.

La France pourrait contribuer à faciliter l'organisation de cette mobilisation d'expertise. (travail actuel de l'ATIBT sur ces aspects). Néanmoins, demander aux Etats de prendre en charge des inventaires extensifs de biodiversité semble peu réaliste à l'échelle de pays ou de massifs forestiers entiers.

La réalisation des inventaires de biodiversité par les exploitants contribue à la valorisation de ce bien public, ce qui est un service global dont la valeur économique reste à mesurer, afin de mieux préciser la contribution effective du concessionnaire.

Améliorer les outils de prédiction de la richesse en biodiversité, sur la base de modélisation des écosystèmes, ce qui permettra de combler approximativement les nombreux manques dans les secteurs non inventoriés.